

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 04 février

Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	14

L'an deux mille vingt-cinq le mardi 04 février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN, régulièrement convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc

Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi 31 janvier 2025.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Grange Christophe, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, M Langlet Pascal,

Pouvoirs :

Nicolas Aymard donne pouvoir à Anik Blanc

Didier Guyot donne pouvoir à Christophe Grange

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Laurence Raboisson Croppi

Mme Bertelle Emilie donne pouvoir à Luc Chavassieux

Secrétaire de séance : Alain Rolland

D2025_003 – culture encaissement

La commission Culture et Bibliothèque organise un spectacle le 15 mars.

Une restauration sera proposée sur place.

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs suivants :

- Billetterie : 12€ / adulte et 6€ / enfants
- Restauration : 8€

Les recettes seront encaissées via la régie bibliothèque.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide de fixer le prix Billetterie : 12€ / adulte et 6€ / enfants et à 8€ pour la restauration

Dit que les recettes seront encaissées via la régie bibliothèque.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Vote
Unanimité

Le Maire
Luc Chavassieux

